

Cejourd'hui le 28 d'Octobre 1796.

comparurent devant moi M^{re} Cornelis
de Vries en qualité de Notaire de Calous -
Provinciale d'Utrecht &c. et devant les
témoin ci après nommés, à ceci requis.

Messieurs Le Président et Les Députés à la Di-
rection de la Chambre de Justice de la Ville d'U-
trecht; Lesquels ont fait et constitué pour Pro-
cureurs Généraux et Spéciaux Messieurs Ar-
mand Pierre Marie Berrier et Joseph Castier
Banquiers à Paris, conjointement ou séparément,
l'un d'eux en l'absence de l'autre, spécialement,
pour et au nom d'eux, céder et transférer à
Messire Jan Maximiliaan van Sijth van
Serooskerken, une Partie de dix mille livres
ancien Capital sur la maison de Paris, constituée
en faveur de Madame Maria Catharina (en-
François) Marie Catherine Baronne de Sijth
de Serooskerken Douairière de Messire Diderik
van Lochoort Seigneur de Ter Meer, demeurant
à Utrecht, en date 12 juin 1759. Nº 2402. non-
veau nombre 006366. avec les aravages y de luy
échus depuis le premier janvier mil sept cent
quatre vingt treize.

Abandonner de la puissance des aravages de la dite
rente en faveur dudit Monsieur de Sijth de Seroos-
kerken pour en faire et disposer comme de chose
à lui appartenant en toute propriété; et gene-
ralement à l'effet de la présente faire et agir
tout ce qu'il sera requis et que les comparants
étant présents pourroient et pourroient faire
eux mêmes, quand même qu'il faudroit un
ultérieur et plus ample pouvoir, qui dans la
présente n'est pas donné, le tenant pour in-
inséré, et donnant en outre audit Constitué
le pouvoir de substitution; le tout avec promesse.

D'approbation et de ratification et de Soumission
comme de Droit.

Fait et passé à Utrecht en présence de Hendrik
van Ommen et Jan, Hendrik —
Casper, — comme témoins. A. van Scherpenzeel
Président

J. L. Vos. Secrétaire

H. van Ommen

J. H. Casper

G. van der Vliet

1746